



**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

**Gouvernance et financement du transport collectif  
dans la région métropolitaine :**

**Le CRE-Montréal salue la volonté des villes de faire du transport collectif  
une priorité.**

**Au tour du gouvernement du Québec de passer à l'action!**

**Montréal, le 10 février 2010-** Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) accueille avec satisfaction l'entente conclue la semaine dernière entre la Ville de Montréal et les banlieues portant sur un nouveau cadre de financement et de gouvernance des transports collectifs. L'organisme soutient que cet important travail de concertation exprime une fois de plus la volonté des villes de la grande région de Montréal de prioriser les transports collectifs et que c'est maintenant au tour du gouvernement du Québec de démontrer le sérieux de son engagement dans ce domaine et aussi en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES).

Selon cette entente, la Ville de Montréal et les banlieues demandent dans un premier temps à Québec de hausser de 0,02\$ la taxe sur l'essence. Cette hausse permettrait aux sociétés de transport de combler leur déficit d'exploitation. À plus long terme, les villes envisagent le péage ou une deuxième augmentation, beaucoup plus importante (0,10\$), de la taxe sur l'essence afin de générer des fonds pour augmenter l'offre de services des sociétés de transport et ainsi permettre à la Ville de Montréal de réaliser son plan de transport.

« La Ville de Montréal s'est dotée d'objectifs ambitieux, tant au niveau des réductions de GES, que de l'augmentation de l'offre de transports collectifs et a démontré dans son dernier budget qu'elle déployait beaucoup d'efforts pour arriver à ses fins » explique Coralie Deny, directrice générale du CRE-Montréal. « Nous savons cependant qu'une grande partie de la solution est entre les mains du gouvernement du Québec. Le message envoyé est très clair, il est temps que Québec réponde à l'appel et supporte sa métropole dans ses démarches. »

-30-

**Renseignements :**

Leïla Copti  
514.842.2890, poste 226 / 514.661.6134